

Règlement du Jeu «Mazda Taste & Drive Tour» organisé du [20/05/2024 au 26/05/2024]

Article 1 – Définitions

« **Organisateur** » : désigne la société MAZDA AUTOMOBILES FRANCE, Société par Actions Simplifiée au capital de 304.898,03 €, Inscrite au RCS de VERSAILLES sous le n° 434 455 960, dont le siège social est sis 34, rue de la Croix de Fer - 78100 SAINT-GERMAIN EN LAYE.

« **jeu** » : désigne le jeu sans obligation d'achat intitulé « et organisé par l'Organisateur du 20/05/2024, à 12h00, au 26/05/2024 inclus, à minuit heure française (heure de publication Instagram faisant foi) intitulé Jeu « Mazda Taste & Drive Tour ».

« **Site** » : désigne le site internet <https://www.mazda.fr/>

« **Règlement** » : désigne le présent règlement qui définit les règles juridiques, contractuelles, applicables pour ce Jeu, disponible sur <https://www.instagram.com/mazdafrance/>

« **Participant** » : désigne toute personne physique majeure, conformément aux dispositions de la loi française en vigueur à la date du lancement du Jeu, résidant en France métropolitaine (Corse incluse) et qui satisfait aux conditions stipulées à l'article 3 ; à l'exception des membres du personnel de l'Organisateur ainsi que des membres de leur famille et des personnes ayant participé à la conception du Jeu et les personnes bénéficiant d'un lot identique à travers un processus de sélection hors du présent Jeu.

« **Gagnant(s)** » : désigne les Participants qui ont été désignés par le tirage au sort, soit 4 personnes au total.

Article 2 – Organisation du Jeu

Le Jeu se déroulera du 20/05/2024, à 12h00, au 26/05/2024 inclus, à minuit heure française (heure de publication Instagram faisant foi) et consiste en un tirage au sort parmi les Participants du Jeu du post Instagram publié à cet effet.

Article 3 – Conditions de participation

Pour participer au Jeu, le Participant doit :

- posséder un accès Internet, une adresse email valide et un compte Instagram créé pendant la durée du Jeu,

Et

- Respecter pendant la période du déroulement du Jeu, soit entre le 20/05/2024, à 12h00, au 26/05/2024 inclus, à minuit, heure française, les conditions cumulatives ci-dessous :
 - S'abonner aux pages Instagram « mazdafrance » **et** « gaultetmillauf » ;
 - Aimer la publication du Jeu sur la page Instagram « mazdafrance » ou « gaultetmillauf » ;
 - Commenter la personne disposant d'un compte Instagram avec qui on aimerait vivre cette expérience Mazda Taste & Drive Tour, dans l'espace commentaire de ladite publication, à savoir simplement : préciser le nom de l'utilisateur Instagram avec qui on aimerait vivre cette

expérience et la ville parmi les quatre villes accueillant le Mazda Taste & Drive Tour : Toulouse, Bordeaux, Nice/Cannes, Colmar/Mulhouse/Belfort. |

Est prohibée toute publication de photos, vidéos.

De même est prohibé tout texte contraire au droit en vigueur, à l'ordre public et aux bonnes mœurs. Ainsi, l'Organisateur se réserve le droit de retirer du Jeu, sans préavis, toute contribution contraire à cette règle et le Participant garantit l'Organisateur contre tout recours, action ou réclamation, qui pourrait, le cas échéant, être exercé, à un titre quelconque à son encontre à l'occasion de son commentaire dans le cadre du présent Jeu sur Instagram.

La participation au Jeu est strictement personnelle et nominative. Une seule participation par personne et par foyer sera acceptée (même nom et même adresse de messagerie Instagram).

Le Participant ne peut en aucun cas jouer sous plusieurs pseudonymes ou pour le compte d'autres Participants.

Tout Participant ne satisfaisant pas aux conditions de participation susmentionnées, ne peut pas participer au Jeu. Toute participation non conforme aux conditions de participation stipulées au titre du présent Règlement, falsifiée, ne respectant pas les diverses exigences de forme, comportant des informations inexactes et/ou fausses et/ou réalisée après la date limite prévue par le Règlement, ne sera pas prise en compte pour la suite du Jeu et sera considérée comme nulle par l'Organisateur.

Article 4 – Processus de sélection : tirage au sort et informations des quatre Gagnants

Les Participants seront intégrés dans l'un des quatre pool correspondant à l'une des quatre villes dans lesquelles se déroulera le Mazda Taste & Drive Tour, en fonction de la ville qu'ils auront choisie dans le commentaire qu'ils auront posté pour participer au Jeu :

Pool 1 : Toulouse,

Pool 2 : Bordeaux,

Pool 3 : Nice/Cannes,

Pool 4 : Colmar/Mulhouse/Belfort.

Un tirage au sort effectué au moyen de la solution informatique | <https://www.lukky.app/fr> | le 27/05/2024, permettra de désigner un Gagnant et quatre suppléants par pool.

Dans les 72 (soixante-douze) heures ouvrées suivant le tirage au sort, chacun des quatre Gagnants sera informé de sa qualité de Gagnant par message électronique sur Instagram, du lot qu'il a remporté.

A cette occasion, il lui sera demandé de transmettre son adresse électronique pour lui faire parvenir une invitation formelle.

A cet égard, l'Organisateur ne pourra être tenu pour responsable de l'envoi de message à une adresse de compte Instagram inexacte du fait d'une erreur de la part du Participant, ni du dysfonctionnement du dispositif d'envoi des messages sur le compte Instagram.

Il n'appartient pas à l'Organisateur de faire des recherches complémentaires afin de retrouver le Gagnant indisponible ou injoignable qui ne recevra ni son lot ni aucun dédommagement ou indemnité.

Chacun des quatre Gagnants devra accepter son lot par retour d'e-mail dans les 2 (deux) jours ouvrés de la réception de son message sur le compte Instagram du Gagnant lui confirmant son lot.

A défaut d'une acceptation expresse de son lot au plus tard dans le délai imparti de 2 jours ouvrés à compter du message adressé par l'Organisateur tel que défini ci-dessus, le silence du Gagnant vaudra renonciation pure et simple à son lot qui sera attribué dans les mêmes conditions au premier suppléant de son pool désigné par tirage au sort et ainsi de suite jusqu'au quatrième suppléant.

A défaut d'acceptation de son lot par le quatrième et dernier suppléant, le lot sera alors considéré comme définitivement perdu, l'Organisateur pourra en disposer librement, et notamment décider de le réattribuer ou non.

À des fins de vérifications, l'Organisateur se réserve le droit de demander la fourniture de justificatifs permettant l'identification d'un Gagnant nécessaires à l'attribution du lot.

L'identification d'un Gagnant se fera sur la base des informations fournies au moment de sa participation.

L'Organisateur ne saurait être tenu responsable dans l'hypothèse où ces informations seraient erronées et/ou inexactes et/ou fausses.

Dans l'hypothèse où, après vérification, un Gagnant ne répondrait pas aux conditions de participation prévues par le Règlement, son lot ne lui sera pas attribué faute d'éligibilité, il sera attribué dans les mêmes conditions au premier suppléant de son pool désigné par tirage au sort et ainsi de suite jusqu'au quatrième suppléant dans les conditions visées plus haut.

Aucune information, qu'elle qu'en soit la forme, ne sera adressée aux Participants n'ayant pas été désignés comme Gagnant.

Article 5 – Lots

Chacun des 4 Gagnants remportera 2 (deux) places d'une valeur unitaire de 150€ TTC (cent cinquante euros toutes taxes comprises) pour venir participer à une date de l'expérience « Mazda Taste & Drive Tour » de son pool :

Pool 1 : le 01/06/2024 Manoir du Prince (Toulouse),

Pool 2 : le 08/06/2024 au Château Grand Arnaud (Bordeaux),

Pool 3 : le 21/06/2024 au Golf de Mougins (Nice/Cannes),

Pool 4 : le 28/06/2024 à la Confrérie Saint-Etienne d'Alsace (Colmar/Mulhouse/Belfort). |

Chaque lot comporte un road trip en MX-5 prédéfini par l'Organisateur sur voie ouverte à la circulation et une animation gastronomique avec un chef labellisé Gault&Millau ci-dessus identifié, sur une demi-journée. La session sera sélectionnée à la discrétion de l'organisateur.

Toute autre dépense demeurera à la charge exclusive du Gagnant, de son invité(e), notamment les frais de transport, d'hébergement, etc. rendus nécessaires pour se rendre à l'un des lieux, à la date mentionnés plus haut.

Afin de pouvoir participer aux essais de MX-5, le Gagnant et/ou son invité(e) devront être titulaires d'un permis de conduire (B) en cours de validité ; à défaut, de tels essais ne pourront pas être réalisés ; et ce, sans pouvoir donner lieu à un quelconque dédommagement.

Les lots offerts sont rigoureusement personnels et nominatifs aux Gagnants, ils sont incessibles (à titre gratuit ou onéreux), ils ne pourront donner lieu de la part des Gagnants à aucune contestation d'aucune sorte, ni à la remise de leur contre-valeur en argent, ni à leur remplacement ou échange par un autre lot pour quelque raison que ce soit.

Sans préjudice de ce qui précède, l'Organisateur se réserve la possibilité de remplacer un lot par un autre, de même nature et de valeur au moins équivalente notamment en cas d'indisponibilité du lot, d'annulation du Mazda Taste & Drive Tour en totalité ou partiellement, et ce, sans indemnité pour les Gagnants et sans que la responsabilité de l'Organisateur ne puisse être recherchée à ce titre.

Article 6 – Responsabilité

La participation au Jeu se fait sous l'entière responsabilité du Participant. En aucun cas, la responsabilité de l'Organisateur ne pourra être engagée au titre de l'entrée en possession, de la jouissance ou de l'utilisation du lot ; ce que le Gagnant accepte expressément.

L'Organisateur ne peut être tenu responsable de perturbations ou de pertes de messages sur les comptes Instagram, de courriers électroniques pouvant survenir dans les services électroniques.

Bien que l'Organisateur s'engage à faire de son mieux pour que le Jeu se déroule de la manière la plus fluide possible, il ne saurait être tenu responsable des dommages pouvant survenir de manière générale dans le cadre de l'organisation du Jeu et de ses suites. La participation au Jeu implique que le Participant en a eu connaissance et qu'il a accepté les caractéristiques et limitations d'Internet et, entre autres, de ses performances techniques, du transfert d'informations et de données, du risque et des conséquences d'éventuelles interruptions, et de façon plus générale, des risques inhérents à la communication via Internet, telles qu'une protection limitée des données et l'existence de logiciels malveillants et de virus.

Il est de la responsabilité du Participant de prendre toutes les mesures prévisibles et raisonnables pour protéger son ordinateur, smartphone ou appareils similaires ainsi que son contenu. L'utilisation d'Internet et la participation au Jeu s'effectuent aux risques et périls exclusifs du Participant.

D'une manière générale, l'Organisateur ne peut être tenu pour responsable du mauvais fonctionnement du site pour un navigateur donné.

L'Organisateur ne garantit pas :

- que le réseau social sur lequel le Jeu est accessible, fonctionne sans interruption ou qu'il ne contient pas d'erreurs informatiques quelconques, ni que les défauts constatés seront corrigés ;
- que le réseau social sur lequel le Jeu est accessible, les serveurs qui y donnent accès et/ou les sites/comptes avec lesquels ils ont des liens ne contiennent pas de virus ou d'autres composants ou programmes informatiques de toute nature susceptibles de causer un dommage aux biens et aux personnes.

L'Organisateur ne pourra en aucun cas être tenu responsable :

- d'une perte de données ou d'une détérioration de ces données ;
- si les données relatives à la participation d'un Participant ne lui parvenaient pas pour une quelconque raison dont il ne pourrait être tenu responsable (par exemple, un problème de connexion à Internet, au compte Instagram dû à une quelconque raison chez l'utilisateur Participant, une défaillance momentanée de notre serveur Internet pour une raison quelconque, etc...) ou lui arrivaient illisibles ou impossibles à traiter (par exemple, si le Participant possède un matériel informatique ou un environnement logiciel inadéquat pour sa participation, etc...);
- d'un dommage ou préjudice de quelque nature que ce soit (personnel, physique, moral, matériel, financier ou autre) survenu à l'occasion de la participation au présent Jeu.

La participation au présent Jeu vaut notamment acceptation de cette condition essentielle et déterminante pour l'Organisateur. Aucune réclamation ne sera acceptée.

La responsabilité de l'Organisateur ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté et/ou annulé. Aucune indemnité ne pourra être réclamée de ce chef. Dans tous les cas, il se réserve la possibilité de prolonger le Jeu et/ou de reporter la date de divulgation des Gagnants.

Article 7 – Acceptation du Règlement

Le fait de participer au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement dans son intégralité, qui a valeur de contrat.

Le Participant certifie satisfaire toutes les conditions nécessaires pour participer au Jeu, en respectant les conditions du présent Règlement ainsi que les lois et réglementations françaises applicables.

Toute fraude ou tentative de fraude (notamment tout défaut de renseignement ou fausse déclaration d'identité ou d'adresse) ou le non-respect du présent Règlement ou toute intention malveillante de perturber le déroulement du Jeu entraînera automatiquement l'élimination du Participant, L'Organisateur se réservant le droit d'engager à son encontre des poursuites judiciaires.

Un Gagnant qui aurait perturbé le Jeu de l'une quelconque des manières précitées sera déchu de tout droit à obtenir un quelconque lot, sans préjudice de toutes poursuites judiciaires.

Les Participants et le Gagnant acceptent expressément toutes les vérifications concernant leur identité (toute indication d'identité ou d'adresse email fausse, illisible ou incohérente entraînant l'élimination d'office de leur participation et de l'attribution du lot).

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout Participant qui soumettrait plusieurs réponses provenant du même compte Instagram ou, pour une même personne de plusieurs comptes Instagram différents. Une seule participation par foyer (même nom et même adresse de messagerie Instagram) sera prise en compte.

L'Organisateur se réserve le droit de disqualifier tout Participant soumettant un contenu présentant un caractère polémique, politique, sexuel, confessionnel ou d'une manière générale contraire à la morale, aux bonnes mœurs ou à l'ordre public, contraires aux traditions de bienséance et de sérieux. Le Participant s'interdit d'utiliser pour sa réponse toute donnée prohibée, illicite, illégale ou portant atteinte aux droits des tiers, notamment à leurs droits à l'image, au nom, de propriété intellectuelle.

Chaque Participant est responsable du contenu envoyé et certifie sur l'honneur qu'il en bien le l'émetteur.

L'Organisateur se réserve le droit de modifier, à tout moment, tout ou partie, des dispositions du présent Règlement complet sans préavis ni information préalable des Participants notamment en cas d'évolutions techniques, légales ou jurisprudentielles ou, lors de la mise en place de nouvelles prestations, et sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait.

L'Organisateur pourra, si les circonstances l'exigent, annuler le Jeu l'écourter, le prolonger, le reporter ou en modifier les conditions et ce sans que sa responsabilité ne puisse être engagée de ce fait. Il se réserve la possibilité, dans tous les cas, de prolonger la période de participation et de reporter toute date annoncée sans engager sa responsabilité ni encourir un quelconque risque de demande d'indemnisation.

L'Organisateur pourra également étendre le nombre de lots pour tout ou partie des pool pour les attribuer aux suppléants en fonction de leur ordre de sélection par voie de tirage au sort (du 1^{er} au quatrième).

Les additifs et modifications de Règlement éventuellement apportés pendant le Jeu seront disponibles sur <https://www.instagram.com/mazdafrance/> précité en préambule. Ils seront considérés comme des annexes au présent Règlement faisant corps avec ce dernier.

Les modifications apportées au présent Règlement complet sont réputées acceptées par les Participants dans les mêmes termes que la version originale du présent Règlement complet ou antérieurement modifiées le cas échéant.

Le Jeu n'est pas parrainé ou géré par Instagram ou Gault&Millau. Par suite, les questions, commentaires ou réclamations concernant le Jeu devront être adressés à l'Organisateur (et non à Instagram ou Gault&Millau).

Article 8 - Propriété intellectuelle

Toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits et présentés dans le cadre du Jeu sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la propriété intellectuelle.

À ce titre, toute reproduction non autorisée de ces marques, logos et/ou signes distinctifs constitue une contrefaçon passible de sanctions pénales.

Article 9 – Traitement des données à caractère personnel

Les données à caractère personnel recueillies par l'Organisateur, en tant que responsable de traitement, lors de la participation au Jeu sont susceptibles d'être traitées afin d'assurer l'organisation, la participation et la gestion du Jeu (finalité du traitement).

Ces données sont, pour tous les Participants : le nom, prénom, adresse de messagerie électronique Instagram ; pour les Gagnants, outre ces données : l'adresse email et les allergies et intolérances alimentaires. Pour tout Gagnant ou invité(e) du Gagnant, les données permettant à l'Organisateur de se conformer aux dispositions de l'article L121-6 du Code de la route.

Pour l'invité(e) du Gagnant : le nom, prénom, les allergies et intolérances alimentaires ; en cas de conduite, les données permettant à l'Organisateur de se conformer aux dispositions de l'article L121-6 du Code de la route.

Le traitement des données à caractère personnel est basé sur la relation contractuelle entre Mazda Automobiles France, Organisateur du présent Jeu, et les Participants, l'intérêt légitime pour les invité(e)s des Gagnants; les informations concernant certaines des contraintes alimentaires de chaque Gagnant et de son invité(e) (allergies et intolérance alimentaires) sont en outre basées sur la sauvegarde de leurs intérêts vitaux ; celles relatives aux dispositions de l'article L121-6 du Code de la route, sur une obligation légale.

Ces informations pourront être transmises, le cas échéant, à des prestataires pour l'organisation du Jeu et seront conservées jusqu'à la clôture définitive du Jeu, c'est-à-dire une fois que tous les lots auront été délivrés aux Gagnants à la suite du tirage au sort, suivie des prescriptions contractuelles et légales.

En cas de transfert vers des prestataires techniques situés en dehors de l'Union Européenne, Mazda Automobiles France se sera assurée qu'ils auront mis en œuvre les garanties appropriées aux fins de sécurisation des données, et en particulier des clauses contractuelles types.

Mazda Automobiles France met en œuvre des mesures organisationnelles, techniques, logicielles et physiques en matière de sécurité du numérique pour protéger les données personnelles contre les altérations, destructions et accès non autorisés.

Conformément à la loi « informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée et au Règlement Général sur la Protection des Données n°2016/679/UE du 27 avril 2016, chaque personne dont les données à caractère personnel sont collectées dans le cadre du présent Jeu, disposent de droits d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement, de définition de directives post-mortem, de limitation de

leurs données, qu'elle peut exercer auprès du Délégué à la Protection des Données Personnelles de Mazda Automobiles France par courrier électronique à l'adresse suivante : dpo@pymlex.net ou par courrier postal à l'adresse suivante : Société d'avocats PYMLEX - 9 rue du Mont Thabor - 75001 PARIS. Afin d'attester de son identité, il pourra être demandé à cette personne de communiquer une photocopie d'un titre d'identité signé.

Si un Participant s'oppose au traitement de ses données à caractère personnel pour le Jeu, il reconnaît qu'il renonce à participer à celui-ci et, par conséquent, renonce aussi à la possibilité de remporter l'un des lots.

Chaque personne concernée par la collecte de ses données à caractère personnel dans le cadre du présent Jeu, dispose également du droit d'introduire une réclamation auprès de la CNIL (www.cnil.fr).

Article 10. Droit à l'image des Participants

En confirmant l'acceptation de son lot, le Gagnant donne son autorisation expresse à l'Organisateur pour citer son nom, prénom et/ou à reproduire son image sur quelque support que ce soit pour une durée d'un an à compter de la confirmation de son lot (notamment sur le compte Instagram et les sites Internet de l'Organisateur) sans restriction ni réserve - à toutes fins promotionnelles, publicitaires ou de relations publiques - et sans que cela ne lui confère un quelconque droit à rémunération ou un avantage quelconque autre que l'attribution du lot remporté.

Les autorisations expresses devront être retournées à l'Organisateur, selon les modalités définies dans le courrier électronique lui faisant parvenir une invitation personnelle, avant la date limite indiquée par l'Organisateur.

Les Participants, du fait de leur participation s'engagent dans les mêmes conditions que la Gagnant à cette autorisation expresse.

Article 11 - Droit applicable et règlement des litiges

Le présent Règlement et son interprétation sont soumis au droit français.

Toute contestation ou réclamation relative au Jeu et/ou à son Règlement ne pourra être prise en considération au-delà du 26 juin 2024 à minuit heure française.

Toute question relative à l'application ou à l'interprétation du Règlement ou toute question imprévue qui viendrait à se poser dans le cadre de ce Jeu, sera tranchée souverainement, en fonction de la nature de la question, par l'Organisateur dans le respect et suivant les conditions du droit français.